
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 29 MAI 1860.

Crédit de 275,000 francs au Département de l'Intérieur.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

Le projet de loi que nous avons l'honneur de vous soumettre, a pour objet de ratifier l'acquisition faite au nom de l'État, le 19 mai 1860, d'une propriété située rue Ducale, à l'angle de la rue Latérale du Parc et consistant en un hôtel, avec cour, jardin et dépendances, le tout d'une contenance de 17 ares, 6 centiares, 6 milliars.

Cette acquisition mettra à la disposition du Gouvernement les locaux nécessaires à l'installation des services publics qui sont aujourd'hui établis dans deux maisons particulières, situées rue Royale et place des Barricades, et dont les loyers réunis s'élèvent à 8,500 francs ; elle lui permettra, en outre, d'utiliser les terrains dépendant de l'hôtel dont il s'agit, pour embellir et agrandir le jardin du palais ducal et pour ouvrir des communications nouvelles entre le boulevard du Régent et la rue Ducale.

A ce double point de vue, elle offre des avantages et un caractère d'intérêt public évidents.

D'autre part, en réunissant entre les mains de l'État les deux propriétés qui occupent tout le périmètre compris entre le boulevard du Régent, la rue Ducale, la rue Latérale du Parc et la place du Trône, elle aura pour effet d'augmenter les agréments et la valeur de la plus importante de ces propriétés, le palais ducal, dans le vaste jardin duquel se trouve, en quelque sorte, enclavé l'immeuble acquis, et sous ce dernier rapport, elle satisfait à toutes les convenances.

Suivant un procès-verbal d'expertise récent, l'immeuble acquis sous réserve de votre approbation, a une valeur actuelle de 255,000 francs, somme qui est supérieure de 5,000 francs, au prix d'achat.

Indépendamment de ce prix d'achat, le projet de loi comprend une somme de 25,000 francs destinée au paiement des frais d'acte, ainsi que des dépenses à

résulter du changement des clôtures du terrain qui entoure le Palais ducal, vers la rue Latérale du Parc, le boulevard du Régent et la rue Ducale.

Le Ministre de l'Intérieur,

CH. ROGIER.

PROJET DE LOI.

eopold,

ROI DES BELGES,

à tous présents et à venir, salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Intérieur et des Finances,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances présentera en Notre nom, à la Chambre des Représentants le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE.

Il est ouvert au Département de l'Intérieur un crédit de deux cent soixante-quinze mille francs (fr. 275,000) pour l'acquisition d'un hôtel, situé à Bruxelles, rue Ducale, à l'angle de la rue latérale du Parc et pour l'exécution de divers travaux nécessités par la transformation en un jardin public, du terrain qui dépend dudit hôtel et du Palais ducal.

Ce crédit formera l'art. 141 du budget du Département de l'Intérieur pour l'exercice 1860 et sera imputé sur les ressources ordinaires.

Donné à Laeken, le 28 mai 1860.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Intérieur,

CH. ROGIER.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.